

La carte européenne du handicap et la carte européenne de stationnement

Au fil du temps, l'Union européenne en est venue à accorder une attention redoublée à la libre circulation des personnes handicapées, qui représentent une personne sur quatre dans l'Union. Le 6 septembre 2023, la Commission européenne a lancé une initiative législative en vue de créer une carte européenne du handicap et une carte européenne de stationnement, qui devraient être reconnues dans l'ensemble des États membres. Le texte définitif convenu en trilogue devrait être mis aux voix au cours de la période de session d'avril II.

Contexte

Quelque [101 millions](#) de personnes dans l'Union présentent une forme de handicap. Les personnes handicapées sont toujours confrontées à des obstacles significatifs pour accéder à l'enseignement, à l'emploi, aux soins de santé, aux sports et à la culture. À l'heure actuelle, l'absence de [reconnaissance mutuelle](#) du statut de personne handicapée crée des obstacles supplémentaires à cet aspect essentiel de la citoyenneté de l'Union que représente la libre circulation des personnes handicapées. En juin 1998, le Conseil avait plaidé en faveur de l'introduction d'une [carte de stationnement européenne](#) pour personnes handicapées, valable dans l'ensemble de l'Union. [Modifiée](#) en 2008 après les élargissements de l'Union intervenus en 2004 et en 2007, cette recommandation encourageait les États membres à mettre en place des cartes de stationnement pour personnes handicapées nationales et à reconnaître les cartes délivrées par d'autres États membres. L'Union a lancé une deuxième initiative importante en février 2016, date à laquelle un [projet pilote](#) de carte européenne du handicap a été mis en œuvre dans huit États membres. Ce projet visait à créer un système volontaire de reconnaissance mutuelle fondé sur un modèle européen unique de carte du handicap associé à un certain nombre d'avantages, principalement dans les domaines de la culture, des loisirs, des sports et des transports, que les États membres étaient libres de choisir.

Proposition de la Commission européenne

Il ressort d'une [étude réalisée en 2021](#) par la Commission européenne que cette initiative a fait la preuve de son efficacité. Le 6 septembre 2023, la Commission a présenté une [proposition](#) de directive établissant une carte européenne du handicap et améliorant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées. Cette proposition tente de supprimer les obstacles à la mobilité en garantissant la reconnaissance mutuelle du statut de personne handicapée grâce à la carte européenne du handicap et à la carte européenne de stationnement, mais uniquement pour les déplacements de courte durée (autrement dit, les déplacements de moins de trois mois). Concrètement, le champ d'application matériel de la proposition inclut la quasi-totalité des domaines, des services, des activités et des infrastructures liés à un large éventail de conditions spéciales, d'avantages et de concessions, à l'exception des prestations de sécurité sociale. La carte concernera des services publics et privés, notamment les transports, les activités culturelles, les musées et les centres sportifs et de loisirs. Le 31 octobre 2023, la Commission a publié une [proposition supplémentaire](#) de directive étendant la carte européenne du handicap et la cadre européenne de stationnement aux ressortissants de pays tiers résidant légalement dans un État membre, qui avait été négociée en même temps que la proposition initiale.

Position du Parlement européen

Cela fait plus de dix ans que, dans de nombreuses [résolutions](#), le Parlement soutient la création d'une carte européenne du handicap. Le 11 janvier 2024, la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) a adopté son rapport à l'[unanimité](#). Les négociations interinstitutionnelles ont été engagées le 17 janvier et, après deux réunions de trilogue, un [accord provisoire](#) a été convenu avec la présidence du Conseil le 8 février. Le texte convenu devrait être mis aux voix au cours de la période de session d'avril II.



EPRS La carte européenne du handicap et la carte européenne de stationnement

Rapport en première lecture: [2023/0311\(COD\)](#); commission compétente au fond: EMPL; rapporteure: Lucia Ďuriš Nicholsonová (Renew, Slovaquie). Pour en savoir plus, consultez notre [briefing](#) «Législation européenne en marche» sur le sujet (en anglais).

[Conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe](#): cette proposition est pertinente pour les propositions 29 et 14.

